

Le Bota veut bien reprendre le Cirque

SPECTACLE Certains doutent de la légalité de l'occupation par Brussels Expo

► CDH, Défi et Écolo s'interrogent sur la légalité de l'occupation précaire du Cirque royal.
► Le Botanique se dit prêt à reprendre la gestion du lieu rapidement pour aider la Ville.

Il aura fallu quelques jours à toutes les parties pour analyser dans les détails les conséquences du choix de la Ville de Bruxelles de confier la gestion du Cirque royal à l'ASBL Brussels Expo à titre précaire suite à la décision de la Cour d'appel de suspendre la convention entre ces deux parties (*Le Soir* du 7 juillet). Si la Ville ga-

rantit la légalité de la décision unilatérale du collège de laisser les clés à Brussels Expo mais à ses risques et périls, d'autres s'interrogent.

« C'est une parade juridique qui pourrait bien être attaquée, questionne le conseiller de l'opposition, Fabian Maingain (Défi). On en revient toujours à se demander si c'est bien le rôle de la Ville de gérer des salles de spectacles. On ne peut pas dire que depuis l'ouverture du Palais 12 et de la Madeleine, les grands artistes internationaux se précipitent à Bruxelles plutôt qu'en Flandre. »

Du côté du CDH, on s'accorde. « Cela confirme que la Ville de Bruxelles ne doit pas devenir un gestionnaire de concerts, renchérit le conseiller Hamza Fassi-Fihri. Le collège a une occasion de revenir en arrière, de corriger son erreur de départ mais ne la

saisit pas. Nous sommes dans une occupation de fait qui n'est même pas assurée juridiquement. Nous avons tout simplement une colonisation de l'espace culturel avec une Ville qui marque son territoire. »

« Cela confirme que la Ville de Bruxelles ne doit pas devenir un gestionnaire de concerts » HAMZA FASSI FIHRI

La conseillère communale écologiste indépendante, Marie Nagy y va aussi de son refrain. « La majorité PS/MR de la Ville de Bruxelles persiste dans sa volonté de reprendre le Cirque royal malgré une décision de justice favorable au Botanique. Cette situation de plus en plus confuse va entraîner des risques financiers. La majorité n'a pas encore compris que la volonté de devenir incontournable en ma-

tière de salles de concert est contestée et contestable. »

Si le jugement de fond qui sera rendu dans un an donne raison au Botanique, les travaux entrepris par Brussels Expo ne pourront être remboursés par la Ville. Vu le jugement de la cour d'appel, il faudrait qu'il n'y ait plus de représentant de la Ville dans le conseil d'administration de Brussels Expo ou que cette dernière change de forme juridique. Déjà, les trois associations qui forment Brussels Expo vont être fusionnées.

Quant au Botanique, il ne devrait pas aller en référé mais il se propose que gestionnaire à ses risques et périls le temps qu'il faudra pour assurer les événements. Ils disent pouvoir remettre rapidement la salle en état de fonctionnement. Pas sûr que cela enchante la Ville. ■

VANESSA LHUILLIER